



COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES COMPETITIONS FEMINIENES

PROCÈS VERBAL N° 5

Réunion restreinte en Visio du 25/11/2021

A : 18H30

Présidence : Mme. Sadia SALEM

Secrétaire: M. Philippe GRISEL

Membres participants: Mmes Marine BREANT, Cloé LECARPENTIER, M. Stéphane HERBERT.

RECOURS

Les décisions ci-après de la Commission sont susceptibles de recours auprès de la Commission Départementale d'Appel, dans le délai de 7 jours à compter du lendemain de leur première notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la L.F.N.

RAPPEL AUX CLUBS

Les Clubs sont informés que toutes les feuilles de match sont contrôlées afin de vérifier la participation éventuelle de joueuses suspendues, de joueuses non titulaires de licence, des clubs en infraction au regard du statut régional de l'arbitrage, les clubs qui n'utilisent pas la tablette ou qui ne transmettent pas la FMI dans les délais impartis, les informations manquantes (absence du délégué à la police du terrain, licence manquante, etc).

En cas d'utilisation d'une feuille de match papier, merci de nous donner la raison de son utilisation, le club recevant doit faire parvenir la feuille de match quel que soit le résultat de la rencontre.

Pour les clubs, qui souhaitent le report d'une rencontre pour raison exceptionnelle, le match ne pouvant avoir lieu à la date ou à l'heure prévue, la demande de report présentée par le club devra parvenir au secrétariat du District, via Footclubs et doit comporter le motif de ce report au moins 5 jours avant la date du match. Le club demandant le report doit le formuler avec une date et une heure de match ultérieure. La demande sera validée ou non par le gestionnaire, comme prévu à l'article 7 du règlement des compétitions du DFSM.



RAPPEL PASS SANITAIRE

Principe fondamental

Pour pouvoir être inscrit sur la feuille de match et prendre part à la rencontre, le licencié de plus de 12 ans et deux mois doit impérativement présenter avant le coup d'envoi un pass sanitaire valide. Il est précisé qu'une telle obligation s'applique à toutes les rencontres officielles, y compris celles ayant lieu sur une installation sportive pour laquelle le contrôle du pass à l'entrée n'est pas obligatoire.

Vérification

Lors du contrôle des licences avant le coup d'envoi, un membre de chaque club (le référent covid ou à défaut tout dirigeant licencié) pourra vérifier, en présence de son homologue adverse, que chaque licencié de l'autre club inscrit sur la feuille de match présente un pass sanitaire valide.

HOMOLOGATION

L'homologation d'une rencontre est de droit le trentième jour à minuit, si aucune instance la concernant n'est en cours et si aucune demande visant à ouvrir une procédure n'a été envoyée avant cette date, en application de l'article 147 des RG de la LFN.

RECTIFICATIF AU PROCÈS VERBAL N° 4:

CRITERIUM SENIOR F A 8 POULE C

Match 23891960 US CAP DE CAUX / US GODERVILLAISE

La rencontre est reportée au 19 décembre 2021.

RENCONTRES DU 30 et 31 OCTOBRE 2021

CRITERIUM U13 F A 8 POULE A

Match n 23909795 MONT ST AIGNAN FC 1 / FC LE TRAIT DUCLAIR 1

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain, une amende de 10 € est infligée au club de MONT ST AIGNAN FC selon les dispositions de l'annexe financière.

Match n°23909799 STADE DE GRAND QUEVILLY 1 / CMS OISSEL 1

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain, une amende de 10 € est infligée au club de STADE DE GRAND QUEVILLY selon les dispositions de l'annexe financière.



Match n°23909797 GRPT USMEF - FC FRPE 1 / PLAT QUINCAMPOIX FC

La rencontre est reportée au 17 novembre 2021.

Match n° 23909798 MOTTEVILLE CROIXMARE / S SOTTEVILLE CC

Pour non-utilisation de la FMI du fait de MOTTEVILLE X MARE, une amende de 30€ est infligée à MOTTEVILLE CROIXMARE selon les dispositions de l'annexe financière.

CRITERIUM U15 F A 8 POULE A

Match n° 23877510 GRAND QUEVILLY FC / GRPT USMEF-FC FRPE

La rencontre est reportée au 13 novembre 2021.

CRITERIUM U15 F A 8 POULE B

Match n° 23878605 O PAVILLAIS 1 / ESM GONFREVILLE 1

La rencontre est reportée au 04 décembre 2021.

Match n° 23878607 F LA BOUCLE DE SEINE / AS MONTIVILLIERS 1

La rencontre est reportée au 04 décembre 2021.

CHAMPIONNAT U18F POULE UNIQUE

Match n° 23906189 AC BRAY EST FORGES 1 / GRPT MOULIN ECALLES 1

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain, une amende de 10€ est infligée à AC BRAY EST FORGES 1 selon les dispositions de l'annexe financière.

Match n° 23909838 ISNEAUVILLE FC 1 / EU FC 1

La rencontre est reportée au 04 décembre 2021.

Match n° 23909839 FUSC BOISGUILLAUME 1 / SC OCTEVILLE SUR MER 1

La rencontre est reportée au 04 décembre 2021.

CRITERIUM SENIOR F A 8 POULE A

Match n° 23876884 ENT BOSCHARD - FC TOTES 1 / FC SOMMERY 1

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain, une amende de 15€ est infligée à ENT BOSCHARD - FC TOTES 1 selon les dispositions de l'annexe financière. Pour absence de surclassement, une amende de 31€ est infligée à ENT BOSCHARD - FC TOTES 1.

Match n° 23876885 US BACQUEVILLE PIERREVILLE 1 / FC LA VARENNE 1

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain, une amende de 15€ est infligée à US BACQUEVILLE PIERREVILLE 1 selon les dispositions de l'annexe financière. Pour absence de surclassement, une amende de 31€ est infligée à US BACQUEVILLE PIERRE 1.



CRITERIUM SENIOR F A 8 POULE B

Match n° 23876944 E.MOTTEVILLE CROIXMARE 1 / FC LOUVETOT 1

Pour absence de surclassement, une amende de 31€ est infligée à FC LOUVETOT 1.

Match n° 23876945 GRAND QUEVILLY FC 1 / CAUDEBEC ST PIERRE F 1

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain, une amende de 15€ est infligée à GRAND QUEVILLY FC 1 selon les dispositions de l'annexe financière.

Pour absence de surclassement, une amende de 31€ est infligée à GRAND QUEVILLY FC 1.

Pour absence de surclassement, une amende de 62€ (31*2) est infligée à CAUDEBEC ST PIERRE F 1.

Match n° 23876942 MONT SAINT AIGNAN FC / FC BARENTINOIS 1

La rencontre est reportée au 11 novembre 2021.

Match n° 23876943 A HOULMOISE BONDEVILLE FC / O. PAVILLAIS 2 1

La rencontre est reportée au 05 décembre 2021.

CRITERIUM SENIOR F A 8 POULE C

Match n° 23891979 US EPOUVILLE F 1 / YVETOT AC 1

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain, une amende de 15€ est infligée à US EPOUVILLE F 1 selon les dispositions de l'annexe financière.

Match n° 23891980 ENT GERPONVILLE VALMONT – JS SAINT LEONARD 76 1 / US GODERVILLAISE 1

Réserves d'avant match du club de l'ENT GERPONVILLE VALMONT– JS SAINT LEONARD 76, confirmées.

Le dossier, transmis à la Commission Départementale des Règlements et Contentieux, est placé en instance d'homologation.

Match n° 23891977 US CAP DE CAUX / ES INTERCOMMUNALE ST ANTOINE 11

La rencontre est reportée au 11 novembre 2021.

Match n° 23891978 GOURNAY SS 1 / CS GRAVENCHON 1

La rencontre est reportée au 12 décembre 2021.

RENCONTRES DU 6 et 7 NOVEMBRE 2021

CRITERIUM U13 F A 8 POULE A

Match n° 23909803 CMS OISSEL / STADE SOTTEVILLE CC

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain, une amende de 10€ est infligée à CMS OISSEL 1 selon les dispositions de l'annexe financière.



CRITERIUM U13 F A 8 POULE B

Match n° 23879200 SC OCTEVILLE SUR MER 13 / AS OURVILLAISE 1

La rencontre est reportée au 20 novembre 2021.

Match n° 23879197 YVETOT AC 1 / ESM GONFREVILLE L'ORCHER 1

La rencontre est reportée au 04 décembre 2021.

CRITERIUM U15 F A 8 POULE A

Match n° 23877511 EU.F.C. 1 / MONT SAINT AIGNAN FC 1

La rencontre est reportée au 11 novembre 2021.

Match n° 23877513 FC DIEPPE 1 / GRAND QUEVILLY FC 1

La rencontre est reportée au 04 décembre 2021.

CRITERIUM U15 F A 8 POULE B

Match n° 23878613 O PAVILLAIS 1 / F LA BOUCLE DE SEINE 1

La rencontre est reportée au 11 décembre 2021.

Match n° 23878610 AS FAUVILLE 1 / FC LE TRAIT DUCLAIR 1

La rencontre est reportée au 11 novembre 2021.

CHAMPIONNAT U18F POULE UNIQUE

Match n° 23906195 ISNEAUVILLE FC 1 / AC BRAY EST FORGES 1

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain, une amende de 10€ est infligée à ISNEAUVILLE FC 1 selon les dispositions de l'annexe financière.

CRITERIUM SENIOR F A 8 POULE A

Match n°23876889 US NESLE HODENG 1 / US BACQUEVILLE PIERRE 1

Pour absence de surclassement, une amende de 31€ est infligée à US BACQUEVILLE PIERRE 1.

Match n°23876891 EU FC 1 / ENT BOSC HARD - FC TOTES 1

Pour absence de surclassement, une amende de 31€ est infligée à ENT BOSC HARD -FC TOTES 1.

CRITERIUM SENIOR F A 8 POULE B

Match n° 23876947 CAUDEBEC ST PIERRE F 1 / E MOTEVILLE CROIX MARE 1

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain, une amende de 15€ est infligée à CAUDEBEC ST PIERRE 1 selon les dispositions de l'annexe financière.

Pour absence de surclassement, une amende de 62€ (31*2) est infligée à CAUDEBEC ST PIERRE F 1.

Match n° 23876949 O. PAVILLAIS 2 / MONT SAINT AIGNAN FC 1

La rencontre est reportée au 12 décembre 2021.

District de Football de Seine-Maritime

13 rue de la corderie 76190 Yvetot - 02 76 52 81 72

Autres coordonnées sur le site internet : <https://dfsm.fff.fr/>



Match n° 23876951 PRESQU'ILE 1 / GRAND QUEVILLY FC 1

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain, une amende de 15€ est infligée à PRESQU'ILE 1 selon les dispositions de l'annexe financière.
Pour absence de surclassement, une amende de 31€ est infligée à GRAND QUEVILLY FC 1.

Match n° 23876948 FC LOUVETOT 1 / A HOULMOISE BONDEVILLE FC 1

La rencontre est reportée au 12 décembre 2021.

CRITERIUM SENIOR F A 8 POULE C

Match n° 23891981 YVETOT AC 1 / GOURNAY SS 1

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence dirigeant banc de touche. Une amende de 15€ est infligée à YVETOT AC selon les dispositions de l'annexe financière.

Match n° 23891982 CS GRAVENCHON 1 / US CAP DE CAUX 1

Pour absence de surclassement, une amende de 124€ (4*31€) est infligée à US CAP DE CAUX 1.

Match n° 23891984 CANY FC 1 / ENT GERPONVILLE VALMONT –JS SAINT LEONARD 76 1

Pour non-utilisation de la FMI du fait de CANY FC 1, une amende de 30€ est infligée à CANY FC 1.

Match n° 23891985 US GODERVILLAISE 1 / US EPOUVILLE F 1

La rencontre est reportée au 05 décembre 2021.

**La Présidente de la Commission,
Mme Sadia SALEM**

**Le Secrétaire de la commission,
M. Philippe GRISEL**